



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale des  
Finances Publiques

#### Vos contacts

Votre centre des finances publiques

SIP CAHORS

Tél. : 0 809 401 401\* du lundi au vendredi de  
8h30 à 19h (horaires de la métropole)

Courriel : utilisez votre messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel  
sur [impots.gouv.fr](mailto:impots.gouv.fr)

Accueil du public : horaires d'ouverture sur  
[impots.gouv.fr](mailto:impots.gouv.fr), rubrique « Contact et RDV »

\* (service gratuit + coût de l'appel)

#### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP CAHORS  
83 RUE VICTOR HUGO  
46000 CAHORS

4932-055631-0097-0



LACOMBE GERARD CAMILLE  
NIAUDON  
46220 PRAYSSAC

#### Vos références

Numéro fiscal : 02 32 559 320 154

Numéro de contrat : M3 46 0045158 33

Référence Unique du Mandat :  
FR46ZZZ005002M346004515833

Identifiant service : 46037

Date d'établissement : 05/11/2024

#### Objet : prélèvements mensuels - remboursement d'un trop perçu

Vous bénéficiez d'un contrat de prélèvement mensuel pour vos taxes foncières.

Voici la situation de votre contrat de prélèvement :

|                                                                   |            |
|-------------------------------------------------------------------|------------|
| • Montant total de l'impôt :                                      | 2 119,00 € |
| • Montant des mensualités prélevées :<br>jusqu'au 15 OCTOBRE 2024 | 2 660,00 € |
| • Montant à vous rembourser :                                     | 541,00 €   |

Cette somme sera remboursée par virement sur le compte bancaire suivant :

- Titulaire du compte : MR LACOMBE GERARD
- Numéro de compte : FR76 1120 6000 811X XXXX XXX0 004
- Identifiant de la banque : AGRIFRPP812

Restant à votre disposition,

Le comptable public

payé le 23/12/24  
par Gerard.

ERREUR  
=> remboursement  
le 19/01/25